



**ARRETE N° 2026 – 346**  
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT  
**Réservation Places de Stationnement**  
**14ème exposition de « CONTRE COURANT »**  
**Du Mercredi 15 au Mercredi 22 Avril 2026**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, L2213-1 à L2213-6,

**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

**VU** l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL,

**VU** l'organisation de la 14ème Exposition « CONTRE COURANT » aux Greniers à Sel, du Mercredi 15 Avril 2026 au Mercredi 22 Avril 2026,

**VU** la nécessité de réserver à cette occasion, des places de stationnement situées sur le Parking Bassin de l'Est,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre de la 14ème Exposition « CONTRE COURANT » se déroulant aux Greniers à Sel, Rue de la VILLE, le stationnement sera autorisé sur le Parking Bassin de l'Est, ainsi qu'un arrêt minute, rue de la VILLE, pour les Organisateurs et de *façon ponctuelle pour les différents intervenants de l'exposition*, du MARDI 14 AVRIL 2026 à 9h00, au MERCREDI 22 AVRIL 2026 à 20h00, afin de permettre le déchargement et le chargement des matériels.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera réservé, sur 20 places, sur le Parking BASSIN DE L'EST (à gauche de la Grande Roue), du Mercredi 15 Avril 2026 au Mercredi 22 Avril 2026, de 14h00 à 18h00.

**ARTICLE 3 :** Mise en place des barrières pour la réservation des places de stationnement par le Centre Technique Municipal et installation par la Police Municipale

**ARTICLE 4 :** le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et aux Organisateurs chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 16 Avril 2026,

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe à la Circulation : Marlène FAUVEL

